

Avis adopté à la séance plénière du 26 février 2020

## Projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

### Déclaration du groupe de l'UNAF

« *La stabilité internationale est aujourd'hui menacée par la persistance d'une extrême pauvreté en certains points du globe et la multiplication des crises. Celles-ci trouvent leur origine dans les fractures profondes des sociétés humaines, marquées par le creusement des inégalités, aggravées par les effets du changement climatique et l'épuisement progressif des ressources de la planète.* » C'est en ces termes que le Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères introduisait son propos lors du débat sur la politique de développement et de solidarité internationale début février à l'Assemblée nationale. Pour répondre au moins en partie à ces défis, le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales qui soumis en urgence au CESE contient des avancées que l'avis salue même si l'on peut lire aussi que ces avancées doivent être plus clairement inscrites en dur dans le texte.

Le groupe de l'UNAF soutient les préconisations du présent avis dans leur ensemble et souhaite mettre l'accent sur trois d'entre elles.

La préconisation 5 doit bien être inscrite au rang des priorités incontournables en ce qu'elle demande d'accorder une importance spécifique, en matière d'éducation, aux droits de l'enfant, à la scolarisation et à l'éducation des jeunes filles. Il faut changer la façon d'envisager le rôle de l'éducation dans le développement mondial, car elle joue le rôle de catalyseur pour le bien-être des individus et l'avenir de notre planète. L'éducation a la responsabilité d'être en phase avec les défis et aspirations d'aujourd'hui. Elle doit favoriser, dans le respect des diversités culturelles, les types de valeurs et de compétences propices à une croissance durable et inclusive et à une cohabitation pacifique des peuples.

La préconisation 18 appelle à préciser dans le projet de loi l'apport financier des diasporas en faveur de leurs proches restés au pays. Cette préconisation renvoie notamment aux solidarités intrafamiliales dont la portée est insuffisamment mise en avant par les politiques publiques nationales et internationales.

Enfin, la préconisation 19 vise au renforcement de l'implication des citoyens dans le développement solidaire et la lutte contre la pauvreté et les inégalités mondiales. Le service civique et le volontariat de solidarité internationale sont des outils insuffisamment mis en avant auprès des jeunes pour qu'ils puissent mener à bien des projets de développement dans une approche de réciprocité et d'échanges culturelles enrichissants pour tous.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.